Filae
Extrait du document :
Individu concerné:
Date:
Archives de Mayenne
Henri Alexandre FOUGERAY
20/07/1869

N° 70.
Naissance
Fougeray
Henri-Alexandre
18 juillet.
Marié à Port-Main le 22 juillet 1907 avec Joséphine Marie Vitaline Menjoyn
Mort

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt juillet à trois heures du matin, par devant nous Joseph Hossard, maire officier de l'état civil de la commune de Landivy, chef-lieu de canton (Mayenne), a comparu Fougeray Alexandre François, âgé de quarante ans, laboureur, domicilié à la Pignorière en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile, avant hier à quatre heures du soir, de lui déclarant et de Filorge Vitaline, sa épouse, âgée de trente ans, sans profession, domiciliée avec lui ainsi que et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Henri Alexandre. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de François Fouilhol, âgé de soixante-neuf ans, propriétaire et de Théophile Deremme, âgé de trente ans, menuisier, tous deux domiciliés en ce bourg, et ont le père seul signé avec nous le présent, les témoins de ce requis, déclarés ne savoir après lecture.

Fougeray Alexandre

N° 71
Naissance
Pourreau
Noël-Alexis-Marie-Louise
22 juillet

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt deux juillet à cinq heures et demie du soir, par devant nous Joseph Hossard, Maire officier de l'état civil de la commune de Landivy, chef-lieu de canton (Mayenne) a comparu Pourreau Michel Alexis, âgé de vingt cinq ans, journalier domicilié en ce bourg, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile aujourd'hui à deux heures et demie du matin, de lui déclarant et de Anne Barbe, son épouse, âgée de vingt six ans, journalière demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Madeleine Marie Louise. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de François Fouilhol, âgé de soixante neuf ans et de Théophile Deremme, âgé de trente ans, menuisiers, tous deux domiciliés en ce bourg, et ont le père et le témoin déclaré ne savoir signer le présent après lecture.

N° 72.
Mariage
Rubillon Joseph François (24 ans)
et
Perdereau Aimée Eugénie (27 ans)
30 juillet

27

L'an mil huit soixante-neuf, le trente juillet à neuf heures du soir, par devant moi Paul-Alphonse Johan, adjoint remplissant pour ladite Maire empêché les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Landivy, chef-lieu de canton (Mayenne), ont comparu publiquement en notre commune le sr Rubillon Joseph-François, âgé de vingt-quatre ans, laboureur, domicilié en cette commune, né en celle des Loges-Marchis, le vingt huit août mil huit cent quarante-quatre, majeur, fils de feu Gabriel-Jean, décédé à St-Hilaire-du-Maine-Harcouët le vingt mars mil huit cent cinquante, ainsi qu'il résulte des actes de naissance en décès qui nous ont été représentés et qui demeurent paraphés ne varietur annexés au présent, et de Cotin Angélique, servante domiciliée en cette commune, ici présente et consentante d'une part, — Et la dlle Perdereau Aimée-Eugénie, âgée de vingt-sept ans, servante domiciliée en cette commune, née en celle de St-Mars-sur-la-Futaie, le quatre mars mil huit cent quarante-deux, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a été représenté et qui demeurera annexé au présent, majeure, fille de Jean et de Dagues Victoire, laboureurs domiciliés en cette commune, ici présents et consentants, d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage et dont les publications ont été faites en cette commune les dimanches dix-huit et vingt-cinq courant à l'heure de sortie, aucune opposition opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du code civil relatif au mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Rubillon Joseph-François et Perdereau Aimée-Eugénie sont unis en mariage. Les nouveaux époux interpellés par nous en exécution de la loi du 9 juillet mil huit cent cinquante, nous ont déclaré n'avoir point fait de contrat de mariage. Et immédiatement avons dressé acte en présence de Perdereau Jean, âgé de trente-sept ans, laboureur, frère de l'épouse, de Hallé

Présents droits à cette réquisition
Rubillon Joseph
Hallé
Martel
Bouguet
Johan

Archives de Mayenne
Les documents d'origine sont consultables sur le site des Archives de Mayenne http://www.lamayenne.fr/fr/Archives53/Archives-en-ligne